

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – Mme PIQUEMAL – Mme PEREZ.

Excusés : Mme LEBRAT.

M. EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.

Absents : M. RIFFARD - Mme RAMUS - M. BOUNIARD - Mme GRENIER.

Mme Catia PIQUEMAL a été élue secrétaire.

Début de séance : 20h00



## DELIBERATION N° 2019/04 :

**Objet : Achat des terrains D761 et A1652 à M. COPPIN Emmanuel.  
Ouverture de crédits nécessaires au BP 2019 – Budget Principal.  
Modification de la délibération n° 2019/01.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019/01 du 13 février 2019 portant sur l'acquisition de terrains à M COPPIN et informe le Conseil que cette délibération n'est pas assez précise pour sa partie budgétaire.

En effet, la réglementation impose que l'ouverture des crédits budgétaires soit réalisée au niveau de l'article d'imputation et pas seulement au chapitre comme indiqué dans la précédente délibération.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- M. COPPIN souhaite vendre ses terrains cadastrés :
  - o D 761 sis Le Clos d'une superficie de 5 410 m<sup>2</sup>.
  - o A 1652 sis St Martin s'une superficie de 120 m<sup>2</sup>.
- La parcelle D 761 est située à côté des terrains communaux dans le prolongement de l'Espace Dupré, en bordure du village. Et la parcelle A 652 est située le long du chemin communal de La Plaine.
- Le propriétaire souhaite vendre ces terrains au prix de 3 318 € pour l'ensemble des parcelles, soit 5 530 m<sup>2</sup>.
- Compte tenu du prix demandé et de la situation des terrains qui permettra :
  - o De pouvoir élargir le chemin communal de La Plaine si besoin,
  - o D'agrandir l'espace communal et le site DUPRÉ.
- Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2018 qui s'établissent comme suite pour le programme 10007 – Aménagement de l'espace Dupré :

Prog.	Chap.	Intitulé du programme Nature des dépenses	Prévu BP 2018	Montant ¼ BP 2018	Ouverture crédits BP 2019
10007		Aménagement espace Dupré :	171 000 €	42 750 €	
	20	Immobilisation incorporelles	26 000 €	6 500 €	
	21	Immobilisation corporelles	145 000 €	36 250 €	3 500 €

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acheter les terrains de M COPPIN et d'ouvrir les crédits nécessaires au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acheter à M.COPPIN Emmanuel les parcelles suivantes :
  - o D 761 sise Le Clos d'une superficie de 5 410 m<sup>2</sup>,
  - o A 1652 sise St Martin d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>.
- **FIXE** le prix d'acquisition à 3 318 € pour l'ensemble des terrains.
- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- **CHARGE** son Maire de signer l'acte et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants sur le BP 2019 conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

Programme		Article d'imputation	Montant
N°	Intitulé		
10007	Achat de terrains	2111	3 500 €

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'achat de ces terrains comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au BP 2019.
- **PRECISE** que la délibération n°2019/01 du 13 février 2019 est rapportée.

Résultat du vote : Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂

### DELIBERATION N° 2019/05 :

**Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service technique**

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles au service technique.

Il propose de créer un poste d'Agent Technique d'une durée d'un an à temps non complet à compter du 11 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée d'un an et une rémunération au SMIC à compter du 11 mars 2019.
- **CHARGE** son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- **PRÉCISE** que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-six heures par semaine.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

*Résultat du vote : Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*



Fin de séance : 20h30.